



PREFECTURE PARIS

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 43 - MARS 2012

SOMMAIRE

75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris

Arrêté N °2012068-0015 - Arrêté portant délégation de signature de la directrice d'ACHAT en matière de marchés	1
--	---

75 - Préfecture de police de Paris

Arrêté N °2012072-0006 - arrêté n °2012-00242 accordant délégation de la signature préfectorale au sein de la direction de la police générale	5
Arrêté N °2012072-0007 - arrêté n °2012-00243 accordant délégation de la signature préfectorale au sein de la direction de la police générale pour le commissionnement des professionnels du commerce de l'automobile	12
Arrêté N °2012072-0008 - arrêté n °2012-00244 accordant délégation de la signature préfectorale au sein du cabinet du préfet de police	16

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté N °2012061-0011 - DRFiP75 - Délégations de signatures accordées aux services du pôle gestion fiscale Paris Sud Ouest - Nouveaux A	18
Arrêté N °2012061-0015 - DRFiP75 - Délégations de signatures concernant les services du pôle gestion publique Etat	22
Arrêté N °2012072-0001 - DRFiP75 - Délégations de signatures accordées aux services du Contrôle général économique et financier - CHAMPON	27



PREFECTURE PARIS

Arrêté n ° 2012068-0015

**signé par Directeur des achats centraux hôteliers, alimentaires et technologiques
le 08 Mars 2012**

75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris

Arrêté portant délégation de signature de la
directrice d'ACHAT en matière de marchés

Arrêté de délégation de signature n°

La directrice du pôle d'intérêt commun Achats Centraux Hôteliers, Alimentaires et Technologiques,

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles R 6147-5 et R 6147-10,

Vu la loi n° 86.33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directorial n°2007-0280 DG du 25 octobre 2007 modifiant l'arrêté directorial n° 2006-0314 DG du 19 octobre 2006 fixant les critères de concentration ou de déconcentration des opérations de construction,

Vu l'arrêté directorial n° 2011-0054 DG portant désignation des directeurs de pôles d'intérêt commun de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directorial n° 2011-0073 DG du 9 mai 2011 portant délégation de signature de la Directrice Générale de l'AP-HP, pouvoir adjudicateur,

ARRETE

ARTICLE 1ER : Délégation de signature est donnée aux cadres de direction suivants, en vue de signer, au nom du Directeur, les pièces nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés :

- **M. Patrice DUBOC, Adjoint au Directeur**

ARTICLE 2 : Délégation de signature est donnée aux agents suivant en vue de :

a) procéder aux opérations d'ouverture des plis contenant les candidatures et les offres relatives aux appels d'offres (visées aux articles 58 et 61 du code des marchés publics) et procéder aux opérations d'ouverture de plis, candidatures et offres relatives aux marchés négociés (réalisées en application de l'article 65), mises en concurrence allégées (réalisées en application de l'article 30 du code des marchés publics), ainsi qu'aux autres procédures formalisées prévues par le code des marchés publics) l'exception des concours ;

- **Service Fournitures et Equipements en Hôtellerie et Restauration :**

*Madame Françoise RYCKEBOER
Monsieur Jean-Pierre JACOB
Madame Françoise SWISURA
Madame Anne-Marie SEJALON
Madame Christel FUSTEC
Madame Nadège RAMJANE
Monsieur José VENTADOUR
Monsieur Amar GUEDRI*

- **Service Prestations de service :**

*Madame Sophie BERAUD
Madame Mélanie COLLIN
Madame Anaïs HAGEL
Madame Anna-Maria JAREMA
Madame Alexandra TUBEUF*

- **Service de Management des Marchés Informatiques et Télécommunications**

Monsieur Michel FEUGAS
Monsieur Pascal-Pierre PONSON-SACQUARD
Madame Stéphanie AUMONT
Madame Sandrine DIEP
Monsieur Guillaume FERCOQ
Madame Stéphanie ROCH

- **Service de Management des Marchés de Travaux**

Madame Chrystelle DOLMEN
Madame Véronique DALLE
Monsieur Sébastien LE GLOAHEC

b) procéder aux éliminations des candidatures prononcées en application de l'article 52 II du Code des Marchés Publics.

- **Service Fournitures et Equipements en Hôtellerie et Restauration :**

Madame Françoise RYCKEBOER
Monsieur Jean-Pierre JACOB
Madame Françoise SWISURA
Madame Anne-Marie SEJALON
Madame Christel FUSTEC
Madame Nadège RAMJANE
Monsieur José VENTADOUR
Monsieur Amar GUEDRI

- **Service Prestations de service :**

Madame Sophie BERAUD
Madame Mélanie COLLIN
Madame Anaïs HAGEL
Madame Anna-Maria JAREMA
Madame Alexandra TUBEUF

- **Service de Management des Marchés Informatiques et Télécommunications**

Monsieur Michel FEUGAS
Monsieur Pascal-Pierre PONSON-SACQUARD
Madame Stéphanie AUMONT
Madame Sandrine DIEP
Monsieur Guillaume FERCOQ
Madame Stéphanie ROCH

- **Service de Management des Marchés de Travaux**

Madame Chrystelle DOLMEN
Madame Véronique DALLE
Monsieur Sébastien LE GLOAHEC

ARTICLE 3 : La présente délégation s'applique à la commande des fournitures, services et travaux mentionnés à l'article 1-B et 1-E de l'arrêté de délégation de signature n° 2011-0073 DG du 9 mai 2011 et conformément à l'arrêté n° 2007-0280 DG du 25 octobre 2007 modifiant l'arrêté directorial n° 2006-314 DG du 19 octobre 2006 fixant les critères de concentration ou déconcentration des opérations de travaux.

ARTICLE 4 : L'arrêté de délégation de signature n° 2011346-0011 du 12 décembre 2011 est abrogé.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France, de la préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait au Kremlin-Bicêtre, le 8 mars 2012

Aude BOILLEY-RAYROLES



PREFECTURE PARIS

Arrêté n °2012072-0006

**signé par Préfet de police
le 12 Mars 2012**

75 - Préfecture de police de Paris

arrêté n °2012-00242 accordant délégation de
la signature préfectorale au sein de la direction
de la police générale

ARRETE n° 2012-00242

accordant délégation de la signature préfectorale
au sein de la direction de la police générale

Le préfet de police,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes, et notamment son article 14 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements et notamment son article 77 ;

Vu le décret du 25 mai 2007 portant nomination de M. Michel GAUDIN, préfet détaché directeur général de la police nationale, en qualité de préfet de police de Paris (hors classe) ;

Vu le décret du 9 mars 2012 par lequel M. Cyrille MAILLET, administrateur civil hors classe, est nommé directeur de la police générale ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2009-00641 modifié du 7 août 2009, relatif à l'organisation de la préfecture de police ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2008-00439 modifié du 30 juin 2008 modifié relatif aux missions et à l'organisation de la direction de la police générale ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2012-00241 du 12 mars 2012 désignant M. David JULLIARD, sous-directeur de l'administration des étrangers, en qualité d'adjoint au directeur de la police générale ;

Sur proposition du préfet, directeur du cabinet du préfet de police,

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Arrête

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à M. Cyrille MAILLET, directeur de la police générale, pour signer, dans la limite de ses attributions et au nom du préfet de police tous actes, arrêtés, décisions et pièces comptables.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Cyrille MAILLET, Mme Nacéra HADDOUCHE, Directrice du Cabinet, reçoit délégation pour signer tous actes, arrêtés, décisions et pièces comptables dans la limite de ses attributions.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Cyrille MAILLET, Mme Anne BROSSEAU, sous-directrice de la citoyenneté et des libertés publiques et M. David JULLIARD, sous-directeur de l'administration des étrangers, reçoivent délégation pour signer tous actes, arrêtés, décisions et pièces comptables, dans la limite de leurs attributions respectives.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne BROSSEAU, sous-directrice de la citoyenneté et des libertés publiques, reçoivent délégation pour signer tous actes et décisions, dans la limite de leurs attributions respectives :

- Mme Charlotte REVOL, attachée d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, adjointe au chef du 1^{er} bureau à la direction de la police générale, chargée de l'intérim des fonctions de chef du 1^{er} bureau ;
- Mme Michèle HAMMAD, conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du 2^{ème} bureau ;
- M. Mathieu BLET, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du 3^{ème} bureau, à l'exception des décisions de suspension ou de retrait d'agrément relatives au contrôle technique des véhicules et des décisions de suspension ou de retrait d'habilitation permettant à certains professionnels d'accéder au système d'immatriculation des véhicules (SIV) ;
- M. François LEMATRE, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du 4^{ème} bureau, à l'exception des décisions de refus ou de retrait d'agrément des cartes professionnelles d'agent immobilier (transaction ou gestion) ;
- Mme Marie THALABARD-GUILLOT, conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du 5^{ème} bureau, à l'exception des décisions de retrait d'agrément mentionnées au 5) de l'article 9 de l'arrêté n°2008-00439 du 30 juin 2008 visé en référence.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement des chefs des 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} bureaux, la délégation qui leur est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- Mme Sidonie DERBY, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, directement placée sous l'autorité de Mme Charlotte REVOL ;
- Mme Violaine ROQUES et Mme Mélanie FATMI, attachées d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer directement placées sous l'autorité de Mme Michèle HAMMAD ;
- Mme Claire ROMAND-MONNIER, attachée d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer et Mme Paulette GAGET, secrétaire administrative de classe exceptionnelle directement placées sous l'autorité de M. Mathieu BLET ;
- M. Nicolas SEBILEAU et M. Sébastien GASTON, attachés d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer directement placés sous l'autorité de M. François LEMATRE ;
- Mme Frédérique LEFORT et Mme Delphine MANZONI, attachées d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer directement placées sous l'autorité de Mme Marie THALABARD-GUILLOT.

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François LEMATRE, de M. Nicolas SEBILEAU et de M. Sébastien GASTON, la délégation qui leur est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- Mme Valérie ROBERT, secrétaire administratif de classe normale, chef de la section des associations et Mme Taous ALLOUACHE, secrétaire administrative de classe normale, adjointe au chef de la section des associations, pour signer, dans la limite de leurs attributions, les récépissés et les duplicatas de déclaration et de modification d'association ;
- Mme Catherine FAVEL, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, chef de la section des agents immobiliers et forains, pour signer les titres, récépissés, attestations, livrets et carnets concernant les forains, les caravaniers, les gens du voyage et les revendeurs d'objets immobiliers.

Article 7

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie THALABARD-GUILLOT, de Mme Frédérique LEFORT et de Mme Delphine MANZONI, la délégation qui leur est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- M. Malik HADDOUCHE, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, chef de la section des auto-écoles et M. Ahmed LARGAT, secrétaire administratif de classe normale, adjoint au chef de la section des auto-écoles, pour signer les convocations des candidats individuels à l'examen du permis de conduire ;
- Mme Katy LACHUER, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, chef de la section de la délivrance des titres et Mme Martine BECCU, secrétaire administratif de classe normale, adjointe au chef de la section de la délivrance des titres, pour signer les demandes d'authenticité des titres étrangers à échanger adressées, via la valise diplomatique, aux autorités étrangères qui les ont délivrés et pour signer les attestations autorisant le titulaire d'un permis étranger à conduire sous couvert de son titre au-delà la période d'un an fixée par la réglementation au cas où une procédure d'authenticité est en cours ;
- Mme Imane QAROUAL, secrétaire administratif de classe normale, chef de la section de la suspension et de la gestion des points, pour signer les décisions portant reconstitution de points au profit des conducteurs qui ont suivi un stage de sensibilisation à la sécurité routière ainsi que les récépissés de restitution des permis invalidés pour solde nul.

Article 8

En cas d'absence ou d'empêchement de M. David JULLIARD, Mme Sabine ROUSSELY, adjointe au sous-directeur de l'administration des étrangers, reçoit délégation pour signer tous actes, arrêtés, décisions et pièces comptables dans la limite de ses attributions.

Article 9

En cas d'absence ou d'empêchement de M. David JULLIARD et de Mme Sabine ROUSSELY, les personnes suivantes reçoivent délégation pour signer tous actes, arrêtés, décisions et pièces comptables dans la limite de leurs attributions respectives :

- M. Christophe BESSE, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du 6^{ème} bureau ;
- M. François MAHABIR-PARSAD, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du 7^{ème} bureau ;
- M. Philippe SITBON, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du 8^{ème} bureau ;
- M. René BURGUES, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du 9^{ème} bureau ;
- Mme Béatrice CARRIERE, conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du 10^{ème} bureau ;
- M. Guy HEUMANN, attaché principal d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef de la section du contentieux ;
- Mme Annick GUILLERME, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, chef de la section de la documentation et de la correspondance.

Article 9

En cas d'absence ou d'empêchement des chefs des 6^{ème}, 7^{ème}, 8^{ème}, 9^{ème} et 10^{ème} bureaux, la délégation qui leur est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- M. Philippe MARTIN, attaché d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer directement placé sous l'autorité de M. Christophe BESSE ;
- Mme Martine HUET, attachée d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer directement placée sous l'autorité de M. François MAHABIR-PARSAD ;
- M. Mathieu FERNANDEZ, M. Marc ZATTARA, Mme Patricia LARROUY et M. Jérémie HOMBOURGER, attachés d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer et M. Nabile AICHOUNE attaché principal d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directement placés sous l'autorité de M. Philippe SITBON ;
- M. Pierre POUGET, attaché principal d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer et Mme Lucie POLLIN, attachée d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directement placés sous l'autorité de M. René BURGUES ;
- M. David ABRAHAMI et Mme Livia MONTERO, attachés d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directement placés sous l'autorité de Mme Béatrice CARRIERE.

2012-00242

4/6

Article 10

Dans le cadre du service de permanence assuré au sein du 8^{ème} bureau, les personnes ci-après reçoivent délégation à l'effet de signer tous actes, arrêtés et décisions relevant des attributions de ce bureau :

- M. Christophe BESSE, M. René BURGUES, M. François MAHABIR-PARSAD et Mme Béatrice CARRIERE, conseillers d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- M. Guy HEUMANN et M. Pierre POUGET attachés principaux d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- M. Philippe MARTIN, Mme Martine HUET, et Mme Lucie POLLIN, M. David ABRAHAMI et Mme Livia MONTERO attachés d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer.

Article 11

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Cyrille MAILLET, Mme Catherine CASTELAIN, attachée principale d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du département des ressources et de la modernisation, reçoit délégation pour signer tous actes, arrêtés, décisions et pièces comptables dans la limite de ses attributions.

Article 12

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine CASTELAIN, reçoivent délégation à l'effet de signer tous actes, décisions et pièces comptables, dans la limite de leurs attributions respectives :

- M. Marc CASTAINGS, attaché principal d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du bureau des relations et ressources humaines ;
- M. Pierre-Charles ZENOBEL, attaché d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du bureau des affaires financières, immobilières et logistiques ;
- M. Gérald GAZZO, attaché d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directement placé sous l'autorité de M. Pierre-Charles ZENOBEL ;
- M. Alain PLESSIS, ingénieur principal des services techniques, chef du bureau des systèmes d'information et de communication.

Article 13

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Cyrille MAILLET et de Mme Anne BROSSEAU, sous-directrice de la citoyenneté et des libertés publiques, M. David JULLIARD, adjoint au directeur de la police générale, et en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, Mme Nacéra HADDOUCHE, Directrice du Cabinet, reçoivent délégation pour signer tous actes, arrêtés, décisions et pièces comptables dans la limite des attributions de la sous-direction de l'administration de la citoyenneté et des libertés publiques.

Article 14

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Cyrille MAILLET, de M. David JULLIARD, adjoint au directeur de la police générale et sous-directeur de l'administration des étrangers et de Mme Sabine ROUSSELY, adjointe au sous-directeur de l'administration des étrangers, Mme Nacéra HADDOUCHE, Directrice du Cabinet, reçoit délégation pour signer tous actes, arrêtés, décisions et pièces comptables dans la limite des attributions de la sous-direction de l'administration des étrangers.

Article 15

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Cyrille MAILLET et de Mme Catherine CASTELAIN, chef du département des ressources et de la modernisation, M. David JULLIARD, adjoint au directeur de la police générale, et en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, Mme Nacéra HADDOUCHE, Directrice du Cabinet, reçoivent délégation pour signer tous actes, arrêtés, décisions et pièces comptables dans la limite des attributions du département des ressources et de la modernisation.

Article 16

Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur le 19 mars 2012

Article 17

Le Préfet, directeur du cabinet du préfet de police et le directeur de la police générale sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police ainsi qu'au bulletin municipal officiel de la ville de Paris.

Fait à Paris, le **12 MARS 2012**

Le Préfet de Police,



Michel GAUDIN



PREFECTURE PARIS

Arrêté n °2012072-0007

**signé par Préfet de police
le 12 Mars 2012**

75 - Préfecture de police de Paris

arrêté n °2012-00243 accordant délégation de la signature préfectorale au sein de la direction de la police générale pour le commissionnement des professionnels du commerce de l'automobile



PREFECTURE DE POLICE

ARRETE N° 2012-00243

accordant délégation de la signature préfectorale
au sein de la direction de la police générale
pour le commissionnement des professionnels du commerce de l'automobile

LE PREFET DE POLICE,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts et notamment son article 1723 ter-O B ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes, et notamment son article 14 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements et notamment son article 77 ;

Vu le décret du 25 mai 2007 portant nomination de M. Michel GAUDIN, préfet détaché directeur général de la police nationale, en qualité de préfet de police de Paris ;

Vu le décret du 9 mars 2012 par lequel M. Cyrille MAILLET, administrateur civil hors classe, est nommé directeur de la police générale ;

Vu le décret n° 2008-1283 du 8 décembre 2008 relatif au commissionnement des personnes auprès desquelles sont payées les taxes sur les certificats d'immatriculation des véhicules et aux modalités de recouvrement de la redevance destinée à couvrir les frais d'acheminement de ces certificats, et notamment ses article 2 et 3;

Vu l'arrêté préfectoral n°2008-00439 du 30 juin 2008 modifié relatif aux missions et à l'organisation de la direction de la police générale ;

ARRETE :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à M. Cyrille MAILLET, directeur de la police générale, pour signer, au nom du préfet de police, les conventions d'agrément relatives au commissionnement des professionnels du commerce de l'automobile ainsi que les notifications de décisions de refus ou de retrait du commissionnement dans les conditions prévues aux articles 2 et 3 du décret n° 2008-1283 du 8 décembre 2008 visé en référence.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M Cyrille MAILLET, cette délégation de signature est donnée à Mme Anne BROSSEAU, sous-directeur de la citoyenneté et des libertés publiques.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne BROSSEAU, cette délégation est consentie à M. Mathieu BLET, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du bureau des cartes grises.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Mathieu BLET, la délégation qui lui est consentie est exercée par Mme Claire ROMAND-MONNIER, attachée d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, et Mme Paulette GAGET, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, directement placées sous son autorité.

Article 5

Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur le 19 mars 2012

2012-00243

Article 6

Le Préfet, directeur du cabinet et le directeur de la police générale sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris et de la Préfecture de Police ainsi qu'au bulletin municipal officiel de la ville de Paris.

Fait à Paris, le **12 MARS 2012**

Le Préfet de Police,



Michel GAUDIN

2012-00243



PREFECTURE PARIS

Arrêté n °2012072-0008

**signé par Préfet de police
le 12 Mars 2012**

75 - Préfecture de police de Paris

arrêté n °2012-00244 accordant délégation de
la signature préfectorale au sein du cabinet du
préfet de police

PP
PREFECTURE DE POLICE
CABINET DU PREFET

Arrêté n° 2012-00244

accordant délégation de la signature préfectorale au sein du cabinet du préfet de police

Le préfet de police,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment son article 77 ;

Vu le décret du 25 mai 2007 portant nomination de M. Michel GAUDIN, préfet détaché directeur général de la police nationale, en qualité de préfet de police de Paris (hors classe) ;

Vu la décision du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration du 28 février 2012 par laquelle M. Frédéric ROSE, magistrat de l'ordre judiciaire détaché en qualité de sous-préfet hors cadre, est affecté en qualité de chargé de mission auprès du préfet de police, à compter du 5 mars 2012 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2012-00084 du 1^{er} février 2012 accordant délégation de la signature préfectorale au sein du cabinet du préfet de police ;

Arrête :

Art. 1^{er}. - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Louis FIAMENGHI, directeur du cabinet, et de M. Nicolas LERNER, chef du cabinet, la délégation qui leur est accordée par l'arrêté du 1^{er} février 2012 susvisé est exercée par M. Frédéric ROSE, magistrat de l'ordre judiciaire détaché en qualité de sous-préfet hors cadre, affecté en qualité de chargé de mission auprès du préfet de police.

Art. 2. - Le préfet, directeur du cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris et de la préfecture de police, ainsi qu'au bulletin municipal officiel de la ville de Paris.

Fait à Paris, le 12 MARS 2012


Michel GAUDIN

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité



PREFECTURE PARIS

Arrêté n ° 2012061-0011

**signé par Directeur régional des finances publiques d'Ile- de- France et du département de
Paris
le 01 Mars 2012**

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

DRFiP75 - Délégations de signatures
accordées aux services du pôle gestion fiscale
Paris Sud Ouest - Nouveaux A

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
94, rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02
Tél. : 01.55.80.85.85.
Pôle gestion fiscale Paris Sud Ouest

Arrêté portant délégation de signature

L'Administrateur Général des Finances Publiques de classe exceptionnelle, gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques d'Ile de France et du département de Paris,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 410 de son annexe II ;
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment l'article R*247-4 ;
Vu la décision du directeur général des impôts du 24 octobre 2003 ;
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
Vu la décision du directeur général du 18 octobre 2011 désignant à compter du 1^{er} novembre 2011, Jean-Pierre PERY, Administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, en qualité de gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques d'Ile de France et du département de Paris

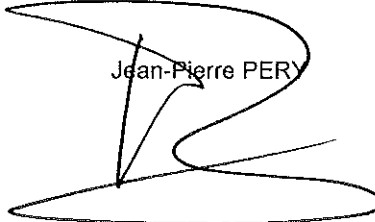
Arrête :

Article 1^{er}. – Délégation de signature est donnée à l'effet de prendre, au nom de l'administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques d'Ile de France et du département de Paris, des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 15.000 euros à l'inspecteur des finances publiques (EDRA) exerçant ses fonctions au SIE du 6^{ème} arrondissement Notre Dame des Champs dont le nom suit :

M. Lucien MARTINETTI

Article 2. – Le présent arrêté sera affiché dans les locaux ouverts au public du service où l'agent concerné exerce ses fonctions, et sera publié au recueil des actes administratifs.

A Paris, le 1^{er} mars 2012



Jean-Pierre PERY

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ÎLE-DE-FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DE PARIS
94, rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02
Tél. : 01.55.80.85.85.
Pôle gestion fiscale Paris Sud Ouest

Arrêté portant délégation de signature

L'Administrateur Général des Finances Publiques de classe exceptionnelle, gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques d'Île de France et du département de Paris,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 410 de son annexe II ;
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment l'article R*247-4 ;
Vu la décision du directeur général des impôts du 24 octobre 2003 ;
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
Vu la décision du directeur général du 18 octobre 2011 désignant à compter du 1^{er} novembre 2011, Jean-Pierre PERY, Administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, en qualité de gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques d'Île de France et du département de Paris

Arrête :

Article 1^{er}. – Délégation de signature est donnée à l'effet, au nom de l'administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques d'Île de France et du département de Paris :

1° de prendre des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 15.000 euros.

2° de statuer sur les demandes de prorogation du délai pour construire prévu aux IV et IV bis du A de l'article 1594-0 G du code général des impôts et au III de l'article 266 bis de l'annexe III audit code.

aux inspecteurs des finances publiques exerçant leurs fonctions à la Fiscalité Immobilière du 16^{ème} arrondissement Chaillot et Porte Dauphine dont les noms suivent :

Mlle Marine PHILEMONT-MONTOUT
M. Stefan DI CRISTOFANO

Article 2. – Le présent arrêté sera affiché dans les locaux ouverts au public du service où les agents concernés exercent leurs fonctions, et sera publié au recueil des actes administratifs.

A Paris, le 1^{er} mars 2012

Jean-Pierre PERY



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
94, rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02
Tél. : 01.55.80.85.85.
Pôle gestion fiscale Paris Sud Ouest

Arrêté portant délégation de signature

L'Administrateur Général des Finances Publiques de classe exceptionnelle, gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques d'Ile de France et du département de Paris,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 410 de son annexe II ;
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment l'article R*247-4 ;
Vu la décision du directeur général des impôts du 24 octobre 2003 ;
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
Vu la décision du directeur général du 18 octobre 2011 désignant à compter du 1^{er} novembre 2011, Jean-Pierre PERY, Administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, en qualité de gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques d'Ile de France et du département de Paris

Arrête :

Article 1^{er}. – Délégation de signature est donnée à l'effet de prendre, au nom de l'administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques d'Ile de France et du département de Paris, des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 15.000 euros aux inspecteurs des finances publiques exerçant leurs fonctions au PCE des particuliers du 16^{ème} arrondissement Chaillot et Porte Dauphine dont les noms suivent :

Mlle Jéhane BAKIOUI
M. Eric JOURDAN

Article 2. – Le présent arrêté sera affiché dans les locaux ouverts au public du service où les agents concernés exercent leurs fonctions, et sera publié au recueil des actes administratifs.

A Paris, le 1^{er} mars 2012

Jean-Pierre PERY





PREFECTURE PARIS

Arrêté n ° 2012061-0015

**signé par Directeur régional des finances publiques d'Ile- de- France et du département de
Paris
le 01 Mars 2012**

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

DRFIP75 - Délégations de signatures
concernant les services du pôle gestion
publique Etat



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Paris, le 1^{er} MARS 2012

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DE PARIS

94, rue Réaumur 75104 PARIS CEDEX 02





DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE

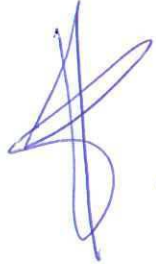
L'administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, gérant intérimaire de la Direction régionale des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

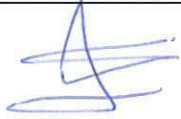


- Vu le décret n° 62-1587 du 29 septembre 1962 (art. 14) portant règlement général sur la Comptabilité Publique, modifié par les décrets n° 74-246 du 11 mars 1964 et n° 76-1027 du 10 novembre 1976 ;
- Vu l'instruction générale du 16 août 1966 sur l'organisation du service des comptables publics, modifiée le 2 août 1984 et le 3 mars 2004, publiée au Journal Officiel ;
- Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
- Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de directions régionales et départementales des finances publiques ;
- Vu la décision du 18 octobre 2011 portant désignation du gérant intérimaire de la Direction Régionale des Finances Publiques d'Ile-de-France et du département de Paris et fixant au 1^{er} novembre 2011 son installation.

DÉCIDE

DELEGATIONS GENERALES


Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir	Signature
COMPTABILITE ET AUTRES OPERATIONS DE L'ETAT		
Mme Farida BENBEKHRITE Inspecteur des Finances publiques Chef du Service Recouvrement sur Titres des Produits Divers (RTPD)	Signer, les déclarations de recettes, reconnaissances de dépôts, bordereaux d'envoi, accusés de réception, attestations de paiement, bordereaux de situation, déclarations de dépôts de chèques, les demandes d'enquête auprès des différents organismes, les actes, états de poursuites et mainlevées pour des créances à 5 dans la limite 50 000 €, les propositions d'admissions en non-valeur adressées aux ordonnateurs pour les titres dans la limite de 5000 €, les propositions de décharge en matière de pensions alimentaires dans la limite de 5000 €, les délais de paiement inférieurs à 24 mois pour des dettes dans la limite de 15 000 €, les déclarations de créance en matière de procédures collectives, les plans de surendettement de la BDF, les correspondances à destination des Trésoreries et divers services administratifs nécessaires à l'instruction des dossiers, les accusés réception des oppositions à exécution, à poursuites et revendications d'objets saisis, les demandes de renseignements adressés aux débiteurs de produits divers sollicitant la remise gracieuse de leur dette, les remises gracieuses de majorations et frais de poursuites dans la limite des 1000€, les correspondances non créatrices de droits nécessaires à l'instruction préalable des dossiers	
DEPENSES DE L'ETAT		
Mme Frédérique JANIN Contrôleur des Finances publiques Adjointe du Chef du Service Liaison-Rémunérations 3	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception 	
Mme Eddie LUBETH Inspecteur du Trésor Public Chef du Service COPEC (Comptabilité Oppositions Etudes et Contrôles)	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception 	
Mme Chantal JARNIOU Inspecteur divisionnaire des Finances publiques Chef du Service Liaison-Rémunérations 1	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception 	

Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir	Signature
COMPTABILITE ET AUTRES OPERATIONS DE L'ETAT		
<p>Mme Valérie PIERRY Contrôleur des finances publiques Adjointe du Chef de Service RTPD</p>	<p>Signer les bordereaux d'envoi, les accusés réception, les déclarations de dépôts de chèques, les déclarations de recettes et les attestations de paiement, les demandes d'enquête auprès des différents organismes, les demandes de pièces adressées au redevable pour instruire les demandes de délais et de remise gracieuse, les délais de paiement inférieur à 12 mois pour des dettes dans la limite de 5000 €, les actes, états de poursuites et mainlevées pour des créances dans la limite de 5000 €, les accusés réceptions des oppositions pour des dettes dans la limite de 5000 €, les propositions d'admission en non-valeur adressées aux ordonnateurs pour des titres dans la limite de 200€, les remises gracieuses pour un montant dans la limite de 200€</p>	

DEPARTEMENT DES ETUDES ECONOMIQUES ET FINANCIERES		
M. Henri SICARD Inspecteur des Finances publiques	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les certifications des dépenses communautaires 	
Mme Xuan LAM Inspecteur des Finances publiques	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les états annuels des certificats fiscaux et sociaux reçus pour les candidats à un marché public (NOTI2) et les documents de liaison concernant le secteur entreprise 	
M. Julien MARTIN Contrôleur des Finances publiques	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les états annuels des certificats fiscaux et sociaux reçus pour les candidats à un marché public (NOTI2) et les documents de liaison concernant le secteur entreprise 	

La présente délégation de signature annule et remplace toutes les précédentes délégations accordées au titre de la Direction régionale des finances publiques.

Le Gérant intérimaire de la Direction régionale
des finances publiques d'Ile-de-France
et du département de Paris


Jean-Pierre PÉRY
Administrateur général des finances
publiques de classe exceptionnelle



PREFECTURE PARIS

Arrêté n ° 2012072-0001

**signé par Directeur régional des finances publiques d'Ile- de- France et du département de
Paris
le 12 Mars 2012**

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

DRFiP75 - Délégations de signatures
accordées aux services du Contrôle général
économique et financier - CHAMPON


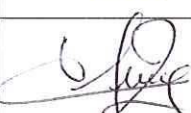


Direction régionale des finances publiques
d'Ile de France et du département de Paris
94 rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02

Paris, le 12 MAR. 2012

DELEGATION GENERALE DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTROLE FINANCIER

Délégation générale

En application du décret n° 2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier des administrations de l'Etat, délégation permanente de signature est donnée pour les actes relatifs à l'exercice de cette compétence sur le périmètre des crédits relevant du contrôle financier près la Préfecture de Police, à l'exception des refus de visa de principe :

Nom, Prénom, Grade, Fonction	Faculté d'utilisation des pouvoirs	Signature - Paraphe
Mme Catherine CHAMPON-KUCKLICK Contrôleur Général Economique et Financier Contrôleur financier	Sans limitation	 C.K.
M. Ronan LE BORGNE Attaché principal Adjoint au contrôleur financier	Mêmes pouvoirs que Mme Catherine CHAMPON-KUCKLICK en cas d'empêchement de celle-ci, sans toutefois que cette restriction soit opposable aux tiers	 R.L.B.
Mme Sylvie DELILLE Secrétaire administratif de classe exceptionnelle Chef du secteur B	Mêmes pouvoirs que Mme Catherine CHAMPON-KUCKLICK en cas d'empêchement simultané de celle-ci et de M. Ronan LE BORGNE, sans toutefois que cette restriction soit opposable aux tiers	S.D. S.D.
Mme Audrey DEVARIS Secrétaire administratif de classe normale Chef du secteur A	Mêmes pouvoirs que Mme Catherine CHAMPON-KUCKLICK en cas d'empêchement simultané de celle-ci et de M. Ronan LE BORGNE, sans toutefois que cette restriction soit opposable aux tiers	 A.D.
M. Jean-Guillaume SACLEUX Secrétaire administratif de classe normale Agent de contrôle du secteur A	Pouvoirs limités aux actes et décisions découlant de la nomination de M. Jean-Guillaume SACLEUX en qualité de membre suppléant au sein de la commission de réforme de la Préfecture de Police	 J.G.S.

Le Gérant intérimaire
de la Direction régionale des finances publiques
d'Ile de France et du département de Paris

Jean-Pierre PERY